



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À HUIT-CLOS  
PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE, LE MERCREDI 12 MAI 2021 À 19h08.**

**Sont présent(e)s :**

|   |              |
|---|--------------|
| M. Étienne Baillargeon                          | Maire        |
| Poste vacant, conseiller :                      | siège n° : 1 |
| M <sup>me</sup> Diane Lebrasseur, conseillère : | siège n° : 2 |
| Mme Nancy Charpentier, conseillère :            | siège n° : 3 |
| Mme Thérèse Harrisson, conseillère :            | siège n° : 4 |
| M <sup>me</sup> Carole Jourdain, conseillère :  | siège n° : 5 |
| Mme Line Larouche, conseillère :                | siège no : 6 |

M. Guy Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier

**Sont absent(e)s :**

Les membres du Conseil forment quorum.

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à , 0 personne assiste à la séance, car c'est une séance tenue à huis clos en raison du nouveau confinement par le Gouvernement du Québec de la pandémie du COVID-19.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021
4. CONSEIL MUNICIPAL
  - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
  - 6.2. Dépôt des états financiers au 30 avril 2021
  - 6.3. Adoption du règlement 2021-03 sur la salubrité, la sécurité, l'entretien et l'occupation des bâtiments
  - 6.4. Adoption du règlement 2021-04 sur l'affichage et les graffitis
  - 6.5. Entente intermunicipale quant au partage d'une ressource humaine entre deux municipalités
  - 6.6. Acceptation et Autorisation de paiements pour la démolition au 83 route 138
  - 6.7. Reddition de comptes – PPA-ES
  - 6.8. Dossier Lejeune – Faillite
  - 6.9. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
  - 6.10. Dossier télécommunications
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Demande d'analyse de vitesse – Secteur Îlets Caribou - MTQ
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT

- 8.1. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2021-05 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 11.1. Demande de dérogation mineure pour le 21 rue Poulin
- 11.2. Demande de dérogation mineure pour le lot 6 090 050
- 11.3. Approbation du P.V. de la réunion du C.C.U. du 19 avril 2021
- 11.4. Fonds régions et ruralité – Soutien à la vitalisation
12. VARIA
- 12.1. \_\_\_\_\_
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2021-05-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Diane Lebrasseur

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-05-02 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Line Larouche

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Maire :**

Monsieur le maire a fait une mise à jour de la situation COVID-19. La Côte-Nord va possiblement passer en zone jaune la semaine prochaine.

**Conseillers :**

**5.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

**Banque Scotia :** Le prêt pour le camion RAM de service venait à échéance le 26 mars 2021. Le paiement final a été effectué à cette date dans le compte bancaire de la Municipalité.

**Fondation Émergence :** Le 17 mai prochain a été consacré *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*. La Municipalité de Baie-Trinité soulignera cette journée par une résolution ainsi que l'affichage du drapeau lors de cette journée.

**Groupe Cadoret :** Nous avons reçu les plans cadastraux pour les nouveaux lots que la Municipalité pourra transférer aux propriétaires qui en ont faits la demande.





**MMQ :** Nous avons reçu le chèque d'indemnité des assurances pour le souffleur qui a pris en feu en mars dernier.

**Demande d'accès à des documents :** La Municipalité a reçu deux demandes de citoyens en lien avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection de renseignements personnels qui sont en cours de traitement.

**2021-05-03 6.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2021 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Thérèse Harrison

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2021, au montant de 74 419,69 \$ et d'autoriser le paiement;

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-05-04 6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2021**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 30 avril 2021 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Nancy Charpentier

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-05-05 6.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-03 SUR LA SALUBRITÉ, LA SÉCURITÉ, L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme. Diane Lebrasseur a donné avis de motion qu'à une séance subséquente, le « Règlement 2021-03 sur la salubrité, la sécurité, l'entretien et l'occupation des bâtiments » sera adopté par la résolution 2021-04-06;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

**D'ADOPTER** le « Règlement 2021-03 sur la salubrité, la sécurité, l'entretien et l'occupation des bâtiments ».



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-05-06 6.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-04 SUR L’AFFICHAGE ET LES GRAFFITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme. Thérèse Harrisson a donné avis de motion qu’à une séance subséquente, le « Règlement 2021-04 sur l’affichage et les graffitis » sera adopté par la résolution 2021-04-07;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Diane Lebrasseur

**D’ADOPTER** le « Règlement 2021-04 sur l’affichage et les graffitis ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-05-07 6.5. ENTENTE INTERMUNICIPALE QUANT AU PARTAGE D’UNE RESSOURCE HUMAINE ENTRE DEUX MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chute-aux-Outardes a des besoins pour ses services en urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU’UNE** entente intermunicipale quant au partage d’une ressource entre deux municipalités est nécessaire pour la poursuite de la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux parties se sont entendues, au préalable, sur les détails de l’entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Line Larouche

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Guy Bouchard et le maire, M. Étienne Baillargeon soient autorisés à signer l’entente et tout document relatif au bon déroulement du dossier;

**QUE** les deux municipalités conservent une copie signée de l’entente;

**QU’UNE** copie finale de l’entente soit en annexe de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-05-08 6.6. ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENTS POUR LA DÉMOLITION AU 83 ROUTE 138**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-Trinité a fait l’acquisition de l’immeuble situé au 83 route 138 en vente pour taxes;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire effectuer la démolition du bâtiment situé sur ledit terrain;

**ATTENDU QU’UN** entrepreneur général certifié et qualifié est nécessaire pour en effectuer les travaux de démolition;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu deux soumissions par des entrepreneurs qualifiées pour en effectuer les travaux

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Thérèse Harrisson

**D’ACCEPTER** la soumission de Les Entreprises Laurien Jean inc. de 12 500\$ taxes en sus;

**D’AUTORISER** le paiement de 12 500 \$ taxes en sus à Les Entreprises Laurien Jean inc.;

**QUE** les fonds nécessaires soient pris sur les surplus budgétaires de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-Trinité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Nancy Charpentier

**QUE** le conseil de la Municipalité de Baie-Trinité approuve les dépenses d'un montant de 28 757 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du

ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-05-10 6.8. DOSSIER LEJEUNE – FAILLITE**

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition du consommateur dans le dossier 42-2732113 a été refusé par la Municipalité de Baie-Trinité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le débiteur au dossier a déposé une faillite personnelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

**D'ACHEMINER** une preuve de réclamation dans l'affaire de la faillite de Denis Lejeune (42-2732113);

**DE MANDATER** Morency, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l. pour entamer toutes les démarches utiles à titre de fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, étant entendu que la présente pourra tenir lieu de procuration pour les fins de la Loi sur la faillite de l'insolvabilité (L.R.C. (1985), ch. B-3);

**D'AUTORISER** le maire, Étienne Baillargeon et le directeur général, Guy Bouchard à signer tout document nécessaire aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-05-11 6.9. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut -être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelle et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Diane Lebrasseur

**DE PROCLAMER** le 17 mai : JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-05-12 6.10. DOSSIER TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente avec la MRC Manicouagan concernant l'accès internet « Village Branché » prend fin en juin;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Baie-Trinité doit revoir sa couverture en télécommunications afin d'y en faire des économies;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble du territoire est desservie par la fibre optique de la compagnie TELUS.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu et étudié l'offre de TELUS pour la couverture des services en télécommunications

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Line Larouche

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité accepte l'offre de la compagnie TELUS afin qu'elle puisse réaliser des économies pour ses services en télécommunications;

**QUE** le directeur général, M. Guy Bouchard, soit autorisé à signer tout document relatif à l'exécution du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-05-13 7.1. DEMANDE D'ANALYSE DE VITESSE – SECTEUR ÎLETS CARIBOU - MTQ**

**ATTENDU QUE** des citoyens ont manifesté auprès de la Municipalité une problématique de sécurité routière dans le secteur des Îlets Caribou;

**ATTENDU QUE** cette problématique a été manifesté à plusieurs reprises par le passé;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-Trinité a à cœur les demandes de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Thérèse Harrisson

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité demande au ministère des Transports du Québec de procéder à une analyse de vitesse pour ce secteur;

**QUE** le ministère des Transports du Québec assure un suivi auprès du directeur général qu'il puisse en informer le conseil municipal;

**QUE**, si possible, soit installer un radar sur poteau et non un camion testeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-05-14 8.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Mme. Nancy Charpentier donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 2021-05 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle sera adopté. Une copie du premier projet de règlement est en annexe de ce procès-verbal.

**2021-05-15 11.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 21 RUE POULIN**

Monsieur le maire demande à madame Line Larouche de se retirer de ce point pour cause de conflit d'intérêt

**ATTENDU QUE** la demande consiste à construire un garage qui empiète en cours avant ce qui va à l'encontre de l'article 9.1 du règlement 2016-1002;

**ATTENDU QUE** la demande est pour une superficie de 96.4 m2 (1 036 pi2) au lieu de 93.5 m2 (1 006.4 pi2);

**ATTENDU QUE** le C.C.U. refuse la demande de dérogation mineure tant sur l'excès de superficie que sur l'empiètement par motif de possible usage dérogatoire;

**ATTENDU QUE** la décision finale appartient au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

**DE** refuser la dérogation mineure qui consiste à construire un garage qui empiète en cours avant ce qui va à l'encontre de l'article 9.1 du règlement 2016-1002 ainsi qu'une superficie de 96.4 m2 (1 036 pi2) au lieu de 93.5 m2 (1 006.4 pi2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Larouche réintègre la séance.

**2021-05-16 11.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 6 090 050**

**ATTENDU QUE** la demande consiste à construire un cabanon en se servant d'un conteneur maritime qui empiète en cours avant ce qui va à l'encontre de l'article 9.1 du règlement 2016-1002;

**ATTENDU QUE** le C.C.U. accepte la demande de dérogation mineure par motif d'impossibilité de le construire en cours arrière et qu'il n'est pas visible du chemin;

**ATTENDU QUE** la décision finale appartient au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Diane Lebrasseur

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure qui consiste à construire un cabanon qui empiète en cours avant ce qui va à l'encontre de l'article 9.1 du règlement 2016-1002) en tenant compte des modifications exigées soient : construire une toiture, repeindre le revêtement extérieur et changer les portes arrières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2021-05-17 11.3. APPROBATION DU P.V. DE LA RÉUNION DU C.C.U. DU 19 AVRIL 2021**

**ATTENDU QUE** le C.C.U. s'est réuni le 19 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Line Larouche

**D'ACCEPTER** le dépôt du procès-verbal du C.C.U. du 19 avril 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**2021-05-18 11.4. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – SOUTIEN À LA VITALISATION**

**CONSIDÉRANT** le volet 4 – axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR) mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet 4 prévoit la signature d’une entente de vitalisation dont les municipalités admissibles sont les municipalités du 5<sup>e</sup> quintile de l’indice de vitalité économique (IVÉ) et l’enveloppe totalise 1 535 740 \$ pour 5 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Godbout, Baie-Trinité ainsi que le TNO de la Rivière-aux-Outardes et la communauté de Pessamit sont visés par cette entente;

**CONSIDÉRANT QU’**un Comité de vitalisation, chargé de la mise en œuvre de l’entente et de la réalisation d’un cadre de vitalisation, doit être constitué;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la procédure privilégiée par le MAMH, la MRC de Manicouagan ainsi que les municipalités locales concernées doivent adopter une résolution d’intention à l’égard de la conclusion d’une entente de vitalisation sur le territoire de la MRC afin d’amorcer le processus établi.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Thérèse Harrisson

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité signifie au MAMH son intention de conclure une entente de vitalisation dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe Soutien à la vitalisation;

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité s’engage à participer aux rencontres du Comité de vitalisation formé en collaboration avec la MRC de Manicouagan, les autres municipalités du territoire avec un IVÉ se situant dans le 5<sup>e</sup> quintile, ainsi que les représentants du MAMH;

**QU’**à cet effet, monsieur Étienne Baillargeon, maire et monsieur Guy Bouchard, directeur général, soient et sont nommés représentants de la municipalité au sein dudit Comité;

**QUE** le maire soit et est autorisé à signer l’entente de vitalisation à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**12 VARIA**

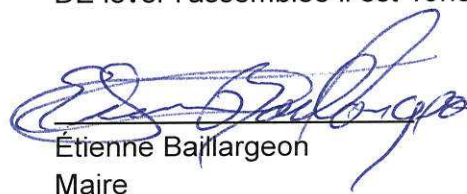
**13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n’a été soumise pour cette séance.

**2021-05-18 14 CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Nancy Charpentier

DE lever l’assemblée il est 19h30.

  
Étienne Baillargeon  
Maire

  
Guy Bouchard  
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Étienne Baillargeon', written over a horizontal line.

Étienne Baillargeon  
Maire